

COMPTES MENSUELS DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

N° 35 : juin 2023

Situation au 31 décembre 2022 et comptes annuels 2022

Cette publication présente chaque trimestre les comptes mensuels de la majorité des régimes obligatoires de base de sécurité sociale, du FSV et de la CADES, hors régime des retraites de la fonction publique de l'État. En dehors de ceux du mois de décembre, les résultats en fin de mois présentés ici sont dépendants des modalités de remontée des informations comptables et ne prennent pas en compte les opérations dites d'inventaire (provisions, reprises de provision, produits à recevoir, etc.), ni certaines écritures comptables. Les résultats de cette publication concernent le régime général et le FSV, seul le dernier tableau se rapproche du champ complet des régimes obligatoires de base et du FSV en intégrant les principaux régimes de la branche vieillesse de base, il manque cependant quelques régimes tels que la fonction publique de l'Etat (env. 50 Md€ de charges et produits) pour couvrir l'ensemble du champ. Sur le périmètre de l'ensemble des ROBSS et du FSV, le solde 2022 a atteint -19,6 Md€.

Le solde du régime général de la sécurité sociale et du FSV s'établit fin 2022 à -18,8 Md€, en amélioration de 5,6 Md€ par rapport à 2021. Le solde de la branche maladie (-21,0 Md€) s'améliore de 5,1 Md€ mais reste en déficit toujours soutenu par les dépenses de la crise sanitaire, ainsi que celui des régimes vieillesse alignés et du FSV qui s'établit à -1,6 Md€ en amélioration de +1,1 Md€. Le solde des branches AT-MP, autonomie et famille restent excédentaires. Celui de la branche AT-MP s'améliore (+0,4 Md€), celui de la branche autonomie est stable (+0,2 Md€) et celui de la branche famille (+1,9 Md€) se dégrade de 1,0 Md€ du fait de la mesure de compensation en faveur de la branche maladie des indemnités journalières liées à la garde d'enfants en 2020.

Toutes branches du régime général ¹ et CADES

en milliards d'euros	2022 p		Montant à la clôture		Déc-22 / Déc-21	Écart / Dernière LFSS (Md€)
	* % évol		2021	2022		
SOLDE	-17,8		-24,4	-18,8		-1,0
dont branche maladie (PUMa)	-21,8		-26,1	-21,0		0,9
dont branche vieillesse+FSV (régimes alignés)	0,0		-2,6	-1,6		-1,6
dont branche famille	2,6		2,9	1,9		-0,7
dont branche AT-MP	1,9		1,2	1,6		-0,3
dont branche autonomie	-0,4		0,3	0,2		0,67
						(100)
Total des dépenses	478,4	4,2%	459,5	479,4	4,3%	1,0
Prestations sociales	436,8	4,2%	418,8	437,8	4,5%	0,9
Transferts	29,0	6,3%	28,2	28,8	2,1%	-0,1
Charges de gestion courante et autres charges	12,6	0,9%	12,5	12,8	3,0%	0,2
Total des recettes	460,6	5,9%	435,1	460,6	5,9%	0,7
Cotisations sociales	226,1	6,8%	211,7	225,1	6,3%	-1,0
Cotisations prises en charge par l'Etat	6,1	-21,0%	7,7	6,5	-16,0%	0,4
CSG	114,4	6,8%	107,2	115,5	7,8%	1,1
Autres contributions sociales, impôts et taxes	99,8	4,8%	95,2	99,9	4,9%	0,0
Charges liées au non recouvrement	-1,3	++	-0,5	-2,2	++	-0,9
Transferts	3,5	-6,4%	4,1	4,1	-0,1%	0,6
Autres produits	11,9	20,4%	9,7	11,8	21,3%	-0,1
CADES - situation nette comptable	-136,2	17,9%	-115,6	-136,2	17,9%	0,0

* : Prévisions de la LFSS 2023

Un déficit 2022 en baisse de près de 5,6 Md€

En 2022, les recettes ont progressé plus vite (+5,9%) que les dépenses (+4,4%), ce qui génère un solde **toutes branches du régime général et FSV** en amélioration de 5,6 Md€ par rapport à 2021 (-18,8 Md€ après -24,4 Md€).

Côté recettes, cela fait suite au dynamisme de la reprise de l'activité déjà observé en 2021 et qui s'est poursuivi cette année. Les cotisations progressent de 6,3% sous l'effet d'une progression de la masse salariale du secteur privé de 8,7%.

Cette hausse des cotisations est portée par les hausses du SMIC du 1^{er} janvier 2022 (+0,9%), du 1^{er} mai 2022 (+2,65%) et du 1^{er} août 2022 (2,01%) mais, en revanche, ces hausses alimentent aussi la croissance des allègements généraux (+18,8%) venus *in fine* modérer la croissance des cotisations. Enfin, la revalorisation du point d'indice dans la fonction publique de 3,5% au 1^{er} juillet agit sur les produits du régime général s'agissant des risques maladie et famille, mais aussi en branche vieillesse pour les contractuels de la fonction publique qui sont affiliés à la CNAV.

La chute des prises en charge de cotisations par l'Etat (-16,0%), résulte de la quasi extinction en 2022 des dispositifs d'exonération mis en place pendant la crise sanitaire.

La CSG progresse nettement (+7,8%), portée par la hausse de la CSG activité (+8,0% soit une contribution de 5,3 points). La CSG sur les revenus du capital connaît aussi un bond (+11,9% pour 1,5 points de contribution), tout comme la CSG sur les jeux (+27,1%). La CSG sur les revenus de remplacement augmente plus modérément (+4,0% et une contribution de 0,8 point), conséquence des revalorisations des pensions (1,1% au 1^{er} janvier 2022 et 4,0% au 1^{er} juillet).

Les impôts, taxes et les contributions hors CSG atteignent 99,9 Md€ (+4,9%), la TVA en compose près de la moitié (46,4 Md€ en progression de 4,8%) suivie de la taxe sur les salaires

(16,2 Md€ +5,4%) mais la troisième taxe, portant sur les tabacs, freine la progression (13,4 Md€, en baisse de 6,6%).

Un déficit 2022 légèrement supérieur de 1,0 Md€ à la prévision

Le solde est plus dégradé de 1,0 Md€ par rapport à la prévision sous-jacente à la LFSS. Ce sont surtout les dépenses qui ont été plus importantes que prévu (1,0 Md€). Cela vient en premier lieu des prestations de retraite qui ont été supérieures de 0,6 Md€. De plus, les dépenses du champ de l'ONDAM ainsi que celles hors ONDAM ont aussi été légèrement supérieures à la prévision retenue en LFSS.

Les recettes sont aussi supérieures à la prévision (+0,1 Md€). L'augmentation des cotisations a été moins importante que prévu en LFSS de 1,0 Md€, cet écart découle de plusieurs effets : d'abord les allègements généraux ont progressé plus fortement qu'attendu, du fait des importantes revalorisations du SMIC en 2022, toutefois cet effet négatif est contrebalancé par une croissance plus soutenue de la masse salariale déplafonnée soumise à cotisations (+8,7% contre +8,4% en prévision).

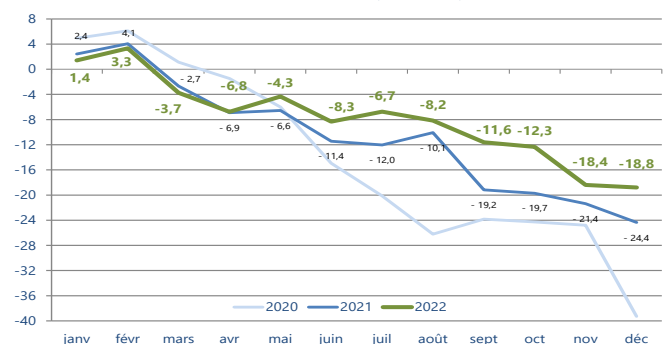
En revanche, les recettes assises sur les revenus des travailleurs indépendants sont plus élevées qu'attendu en LFSS. Cet écart découle d'une dynamique de revenus qui avait été sous-estimée, tant sur les professions libérales, les professionnels et auxiliaires médicaux et les artisans et commerçants.

Enfin, le solde du régime général est dégradé de 0,9 Md€ par rapport à la prévision sous-jacente à la LFSS en raison d'une sous-estimation des pertes liées aux allègements généraux de l'Agirc-Arrco, dont le solde du dispositif se répercute directement dans les comptes de la CNAV.

Par ailleurs, **le solde de la CADES** se détériore (-136,2 Md€), sa situation nette comptable augmente de 20,7 Md€ en 2022 soit +17,9%, en raison de la loi du 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie qui a transféré à la caisse 40 Md€ de dette supplémentaire en 2022.

Toutes branches du régime général ¹ ●

Soldes cumulés (en Md€)



¹ : Les comptes toutes branches du régime général comprennent les branches maladie intégrées au champ de la PUMa, vieillesse des régimes alignés avec le FSV, famille, AT-MP et autonomie.

Branche maladie (PUMa) ²

en milliards d'euros	2022 p *		Montant à la clôture		Déc-22 / Déc-21	Écart / Dernière LFSS
	% évol		2021	2022		
Total des dépenses	241,4	3,2%	234,0	240,7	2,9%	-0,7
Prestations sociales	219,8	3,5%	212,5	220,1	3,6%	0,2
Transferts	14,9	0,8%	14,7	13,7	-7,3%	-1,2
Charges de gestion courante et autres charges	6,7	-0,9%	6,7	7,0	3,2%	0,3
Total des recettes	219,5	5,6%	207,9	219,7	5,7%	0,1
Cotisations sociales	81,5	6,4%	76,6	80,9	5,7%	-0,6
Cotisations prises en charge par l'Etat	2,2	-26,6%	3,0	2,3	-22,8%	0,1
CSG	51,0	5,6%	48,3	51,9	7,5%	0,9
Autres contributions sociales, impôts et taxes	71,8	4,8%	68,5	71,2	3,9%	-0,6
Charges liées au non recouvrement	-0,4	++	0,0	0,0	--	0,4
Transferts	3,1	-2,9%	3,2	3,5	10,6%	0,4
Autres produits	10,3	23,6%	8,4	9,8	17,4%	-0,5
SOLDE	-21,8		-26,1	-21,0		0,9

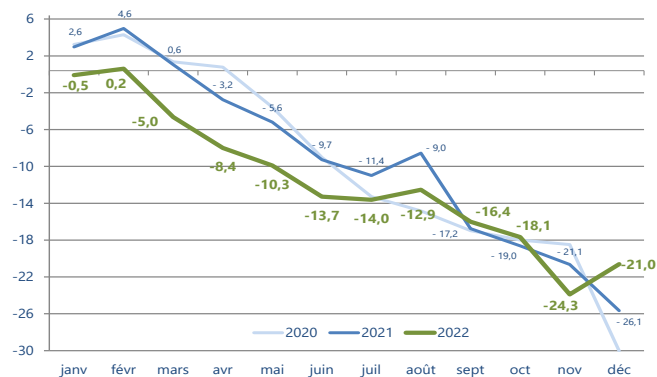
* : Prévisions de la LFSS 2023

Le déficit de la branche maladie est en baisse de 5,1 Md€ en 2022
Le solde de la **branche maladie** s'améliore et s'établit à -21,0 Md€ après -26,1 Md€ en 2021. Les dépenses ont augmenté (+2,9%) moins vite que les recettes (+5,7%).

Les dépenses de soins de ville en nature sont restées fortement affectées par les dépenses liées à la crise sanitaire du début de l'année tout en ralentissant au cours du deuxième semestre (+4,9% qui contribue à hauteur de +2,1 points à l'évolution globale des prestations). La dynamique est toujours portée par les médicaments de ville (+7,3%) et les transports (+7,4%).

Les prestations en espèces en maladie (IJ brutes) ont été très dynamiques avec une augmentation de +22,4% et une contribution de 1,1 point, dont les IJ dérogatoires. Les dépenses des établissements publics contribuent également positivement (+2,2 points) à la croissance des dépenses du champ de l'ONDAM. Enfin, les prestations d'invalidité avec une progression de +5,3% expliquent 0,2 point de la croissance des prestations.

Branche maladie (PUMa) ² • Soldes cumulés (en Md€)



² : La branche maladie de la protection universelle maladie (PUMa) regroupe les branches maladie des régimes de base suivants : CNAM avec le CPSTI, MSA, CPRP-SNCF, CNMSS, CANSSM, ENIM, RATP, CRPCEN et CAVIMAC.

Les recettes sont marquées par une progression des cotisations (+5,7%) et de la CSG (+7,5%) à mettre en lien avec la progression de la masse salariale, bien que modérée s'agissant des cotisations, par la dynamique de la masse salariale sous 2,5 SMIC concernée par la baisse de 6 points du taux de cotisations et par des allègements généraux dynamiques (+18,8%). L'agrégat des impôts, taxes et contributions hors CSG sont en progression (+4,1%). La TVA, qui représente près des deux-tiers de cet agrégat, a continué de profiter de la poursuite de la reprise de l'activité et de l'inflation avec une croissance de +4,8% expliquant les trois quarts de la progression de cet agrégat. Le produit de la taxe sur les salaires, dont la quote-part attribuée à la CNAM augmente de 7,3 points en 2022 progresse ainsi de 36,6% et participe à la croissance de ce poste pour 2,0 points. A

l'inverse, la taxe sur la consommation des tabacs est en baisse de 6,6% pour une contribution de -1,4 point.

Un déficit de la branche maladie moins dégradé que la prévision LFSS

Globalement, les dépenses ont progressé légèrement moins que prévu et les recettes davantage qu'anticipé en LFSS, expliquant conjointement l'amélioration du solde par rapport à la prévision. Les dépenses comptables du champ de l'ONDAM global affichent une faible sur-exécution de 0,1 Md€.

Les dépenses d'indemnités journalières (hors dépenses de crise) sont dépassées de 0,2 Md€, et divers postes enregistrent de légères révisions à la hausse (honoraires, produits de santé, prises en charge de cotisations), pour une résultante globale de 0,6 Md€ hors dépenses de crise ; ces dernières réviseraient en baisse de 0,2 Md€ en sens opposé, tout comme les autres prises en charge pour 0,2 Md€ également.

Côté recettes, le rendement de la CSG a été sous-estimé de 0,9 Md€, dont 0,7 Md€ due à la partie sur revenus d'activité et 0,2 Md€ à la partie sur revenus de remplacement.

Branche vieillesse des régimes alignés (et le FSV) ³

en milliards d'euros	2022 p * % évol		Montant à la clôture		Déc-22 / Déc-21	Écart / Dernière LFSS
	% évol		2021	2022		
Total des dépenses	151,8	4,9%	144,7	152,7	5,5%	0,9
Prestations sociales	142,4	4,7%	135,9	143,0	5,2%	0,6
Transferts	7,6	7,5%	7,1	8,0	11,9%	0,3
Charges de gestion courante et autres charges	1,8	4,0%	1,7	1,7	3,5%	0,0
Total des recettes	151,8	6,8%	142,1	151,1	6,4%	-0,6
Cotisations sociales	98,0	6,5%	92,1	98,3	6,8%	0,3
Cotisations prises en charge par l'Etat	2,9	-13,3%	3,4	3,0	-12,4%	0,0
CSG	20,0	11,7%	17,9	19,6	9,2%	-0,4
Autres contributions sociales, impôts et taxes	19,4	11,8%	17,3	19,8	14,2%	0,4
Charges liées au non recouvrement	-0,5	++	-0,1	-1,0	++	-0,6
Transferts	11,5	3,1%	11,2	11,0	-1,1%	-0,5
Autres produits	0,4	11,4%	0,3	0,4	30,1%	0,1
SOLDE	0,0		-2,6	-1,6		-1,6
dont CNAV avec CPSTI	-1,8		-1,1	-2,9		-1,1
dont MSA Salariés	0,0		0,0	0,0		0,0
dont FSV	1,8		-1,5	1,3		-0,5

* : Prévisions de la LFSS 2023

Le déficit de la branche vieillesse diminue de 1,0 Md€ en 2022

Le solde de la branche vieillesse, qui inclut ici le régime général, celui des salariés agricoles et le FSV, s'améliore : il est déficitaire de 1,6 Md€ après 2,6 Md€ fin 2021. Les dépenses progressent moins vite que les recettes (+5,5% contre +6,3%).

Les cotisations ont progressé de 6,6%, reflétant la vigueur de la masse salariale du secteur privé. La CSG – uniquement affectée au FSV dans cette branche - progresse de 9,2% surtout en raison des prélèvements sur les revenus du capital qui sont très dynamiques (+16,8% sur le patrimoine, +8,2% sur les placements).

Les impôts, taxes et contributions (hors CSG) qui ne concernent que la CNAV, ont augmenté de 14,2%. C'est le dynamisme du rendement de la C3S et du forfait social qui l'explique parce que leur assiette est basée sur des données de l'année 2021.

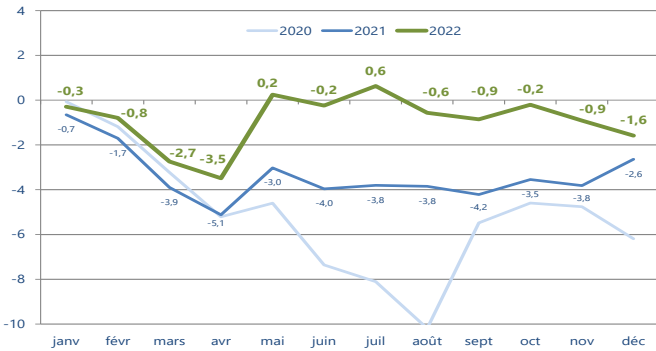
La progression 5,2% des prestations sociales est notamment à mettre en lien avec la revalorisation anticipée de 4,0% des pensions en date d'effet du 1^{er} juillet 2022.

La branche vieillesse reste en déficit alors qu'elle était attendue à l'équilibre

Les prestations sociales sont supérieures de 0,6 Md€ à la prévision. Cet écart découle, pour la CNAV, principalement d'un nombre de départs en retraite plus important qu'attendu, mais aussi d'un fort effet comptable lié au déstockage d'importants dossiers de versement de droits dérivés en lien avec la forte hausse du nombre de décès ces deux dernières années.

Branche vieillesse des régimes alignés (et le FSV) ³ ●

Soldes cumulés (en Md€)



³ : La branche vieillesse des régimes alignés regroupe le FSV et les organismes concernés par la liquidation unique des régimes alignés (LURA) : la CNAV avec la CPSTI et la branche vieillesse du régime des salariés agricoles.

Branche famille

en milliards d'euros	2022 p		Montant à la clôture		Déc-22 / Déc-21	Écart / Dernière LFSS
	*	%	2021	2022		
Total des dépenses	50,9	4,2%	48,9	51,5	5,3%	0,6
Prestations sociales	37,1	4,3%	35,5	37,4	5,3%	0,4
Transferts	10,8	4,2%	10,4	11,1	6,3%	0,2
Charges de gestion courante et autres charges	3,0	2,8%	2,9	3,0	2,3%	0,0
Total des recettes	53,5	3,4%	51,8	53,4	3,2%	-0,1
Cotisations sociales	34,1	7,7%	31,7	33,6	6,1%	-0,5
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,8	-20,7%	1,0	1,0	3,2%	0,2
CSG	13,2	6,5%	12,4	13,2	7,2%	0,1
Autres contributions sociales, impôts et taxes	4,9	-17,5%	5,9	5,0	-15,6%	0,1
<i>Charges liées au non recouvrement</i>	-0,2	++	0,0	-0,4	++	-0,2
Transferts	0,2	2,8%	0,2	0,2	19,7%	0,0
Autres produits	0,6	-7,3%	0,7	0,8	6,6%	0,1
SOLDE	2,6		2,9	1,9		-0,7

* : Prévisions de la LFSS 2023

La branche famille reste en excédent, mais plus faible qu'en 2021

Le solde de la branche famille s'est contracté de 1,0 Md€ (+1,9 Md€) par rapport à 2021 en raison d'une hausse de ses recettes (+3,2%) plus faible que ses charges (+5,3%).

Les cotisations sociales et la CSG augmentent respectivement de 6,1% et de 7,2%

Les impôts, taxes et contributions hors CSG reculent de 15,6% essentiellement parce que la fraction de taxe sur les salaires affectée à la CNAF a diminué (10,7% après 18,5% en 2021), pour compenser la branche maladie des indemnités journalières dérogatoires versées pendant la crise sanitaire aux parents contraints de suspendre leur activité professionnelle pour garder leurs enfants. La taxe sur les véhicules de société participe également à ce recul (-8,4%). A l'inverse, la taxe spéciale sur les contrats d'assurance progresse de 6,6%.

La hausse des charges (+5,3%) est due à la fois aux prestations sociales (2 points) soutenues par les deux revalorisations successives de la BMAF (1,8% au 1^{er} avril puis 4,0% au 1^{er} juillet) ainsi que la revalorisation exceptionnelle de l'ASF (+13,4%), mais aussi aux prestations extra légales qui contribuent pour 1,1 point à la progression.

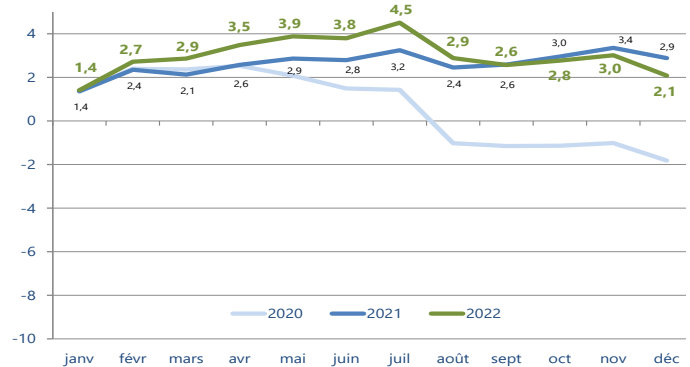
Un solde moins excédentaire que prévu en LFSS

Si globalement les recettes sont assez proches de la prévision (-0,1 Md€), les dépenses sont nettement supérieures (0,5 Md€) à cause notamment des prestations extralégales de la MSA (qui trouvent leur équivalent en produits, cf. *infra*) mais aussi de la prise en charge du congé paternité dont l'impact financier 2022 du prolongement à 25 jours à l'été 2021 avait été sous-estimé. Côté recettes, la surestimation des cotisations a été compensée par le poste des prises en charge par l'Etat (notamment des crédits affectés à la CCMSA visant à compenser les dépenses

d'action sociale en faveur des exploitants agricoles en difficulté suite au gel 2022).

La chronique mensuelle des soldes s'est améliorée jusque l'été puis s'est légèrement affaïssée en fin d'année.

Branche famille ● Soldes cumulés (en Md€)



Branche AT-MP du régime général

en milliards d'euros	2022 p		Montant à la clôture		Déc-22 / Déc-21	Écart / Dernière LFSS
	*	%	2021	2022		
Total des dépenses	12,8	3,5%	12,4	13,0	4,5%	0,1
Prestations sociales	9,9	3,4%	9,6	10,0	4,1%	0,1
Transferts	2,0	6,4%	1,9	2,1	8,4%	0,0
Charges de gestion courante et autres charges	0,9	-1,7%	0,9	0,9	0,4%	0,0
Total des recettes	14,7	8,2%	13,6	14,6	7,3%	-0,1
Cotisations sociales	14,3	9,4%	13,1	14,1	8,1%	-0,2
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,1	-46,4%	0,2	0,1	-46,2%	0,0
<i>Charges liées au non recouvrement</i>	-0,2	-7,5%	-0,2	-0,1	--	0,1
Transferts	0,02	-47,4%	0,03	0,01	--	0,0
Autres produits	0,5	0,0%	0,5	0,4	-21,4%	-0,1
SOLDE	1,9		1,2	1,6		-0,3

* : Prévisions de la LFSS 2023

L'excédent de la branche AT-MP s'améliore en 2022

La croissance de l'excédent vient des recettes qui continuent de connaître un fort rebond (+7,3%) alors que l'augmentation des dépenses a été plus modérée (+4,5%). La quasi-totalité des recettes de la CNAM-AT est composée de cotisations des salariés du secteur privé (les travailleurs indépendants ne sont pas couverts pour ce risque). Leur rendement s'accroît de 8,1% soit une évolution proche de la croissance de la masse salariale du secteur privé (+8,7%).

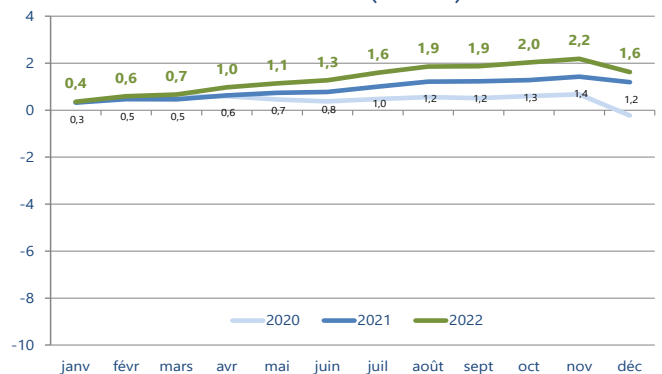
Un excédent inférieur à la prévision de la LFSS

Les cotisations sociales de la branche ont été inférieures de 0,2 Md€ à la prévision de la LFSS. Les prestations sociales ont progressé (+4,1%) de façon plus dynamique qu'attendu, principalement du fait de l'évolution des indemnités journalières qui a été plus rapide qu'anticipé en LFSS.

La chronique mensuelle des soldes de la branche AT-MP a progressivement poursuivi son amélioration par rapport à 2021.

Branche AT-MP du régime général ●

Soldes cumulés (en Md€)



Branche autonomie (CNSA)

en milliards d'euros	2022 p *		Montant à la clôture		Déc-22 / Déc-21	Écart / Dernière LFSS
	2022 p *	%	2021	2022		
Total des dépenses	35,4	8,8%	32,6	35,2	8,0%	-0,3
Prestations sociales	29,8	6,7%	27,8	30,1	8,1%	0,2
Transferts	5,4	22,3%	4,6	4,9	6,7%	-0,5
Charges de gestion courante et autres charges	0,2	11,9%	0,2	0,2	15,3%	0,0
Total des recettes	35,0	6,7%	32,8	35,4	7,9%	0,4
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,0	-63,2%	0,1	0,0	-51,1%	0,0
CSG	30,6	5,8%	29,0	31,2	7,6%	0,5
Autres contributions sociales, impôts et taxes	3,8	9,0%	3,5	3,8	10,4%	0,0
Charges liées au non recouvrement	-0,1	-76,8%	-0,2	-0,2	28,8%	-0,2
Transferts	0,6	-0,2%	0,6	0,6	-0,5%	0,0
Autres produits	0,1	n.s.	-0,1	0,1	n.s.	0,0
SOLDE	-0,4		0,3	0,2		

* : Prévisions de la LFSS 2023

La branche autonomie est encore excédentaire en 2022

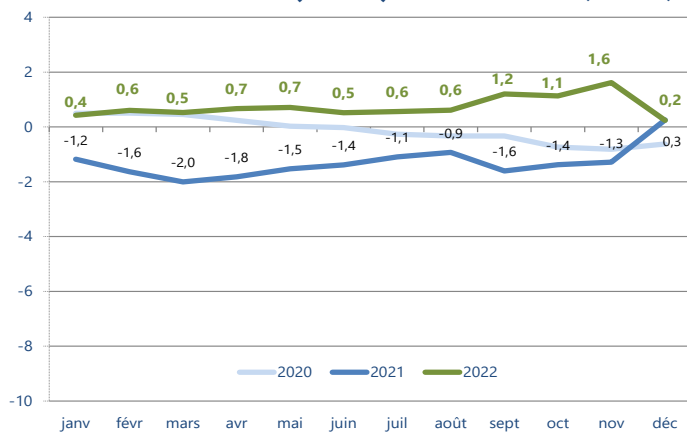
Le solde s'est légèrement dégradé par rapport à 2021 (-0,1 Md€) en raison des dépenses qui ont été légèrement plus dynamiques que les recettes.

Un solde meilleur qu'attendu en LFSS

Le solde est meilleur que prévu en LFSS 2022 sous le double effet de recettes plus dynamiques (+0,4 Md€) et de dépenses sous-exécutées (0,3 Md€), notamment les dépenses couvertes par l'OGD, finalement inférieures de 0,2 Md€ à la prévision et participant ainsi à limiter le dépassement de l'ONDAM.

La chronique mensuelle des soldes a été excédentaire tout au long de l'année avant de revenir à un solde proche de 2021.

Branche autonomie (CNSA) • Soldes cumulés (en Md€)

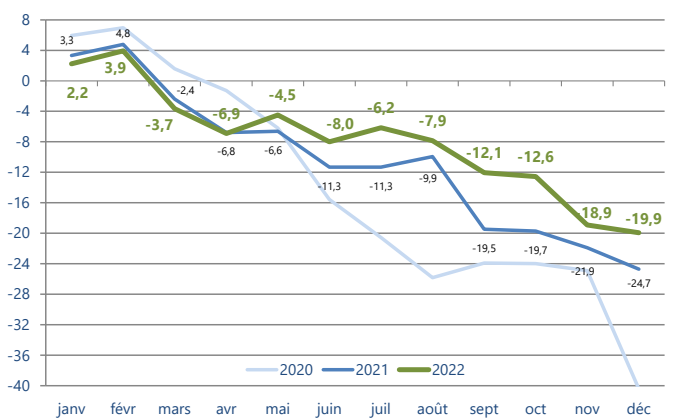


celui des exploitants agricoles et de la CNIIEG (+0,1 Md€) chacun. Les régimes retenus ici ne comprennent pas l'intégralité des ROBSS (il manque notamment la fonction publique d'Etat, la CNBF, la CRPCEN, etc.). Sur l'ensemble du champ des ROBSS et du FSV, le déficit s'est élevé à -19,6 Md€ en 2022, en dégradation de 0,7 Md€ par rapport à la prévision de la LFSS

en milliards d'euros	2022 p *		Montant à la clôture		Déc-22 / Déc-21	Écart / Dernière LFSS (Md€)
	2022 p *	% évol	2021	2022		
Total des dépenses	527,6	4,2%	506,3	531,4	5,0%	3,8
Prestations sociales	485,6	4,2%	466,1	494,4	6,1%	8,8
Transferts	29,0	6,3%	27,3	23,2	-15,1%	-5,8
Charges de gestion courante et autres charges	13,0	0,6%	12,9	13,7	6,6%	0,8
Total des recettes	508,4	5,6%	481,6	511,5	6,2%	3,0
Cotisations sociales	259,1	6,3%	243,8	263,4	8,1%	4,3
Cotisations prises en charge par l'Etat	6,2	-20,8%	7,8	6,9	-12,1%	0,7
CSG	114,4	6,8%	107,2	115,6	7,9%	1,2
Autres contributions sociales, impôts et taxes	104,3	4,4%	99,9	104,3	4,4%	0,1
Charges liées au non recouvrement	-1,4	++	-0,6	-1,8	++	-0,4
Transferts	13,9	2,2%	13,6	11,1	-18,6%	-2,8
Autres produits	12,0	20,0%	10,0	11,9	19,4%	-0,1
SOLDE	-19,2		-24,7	-19,9		-0,8
dont solde toutes branches de la première partie	-17,8		-24,4	-18,8		-1,0
dont solde des autres régimes	-1,4		-0,3	-1,1		0,2
SOLDE ROBSS + FSV	-18,9		-24,3	-19,6		-0,7

* : Prévisions de la LFSS 2023

Comptes mensuels des organismes de sécurité sociale 4 • Soldes cumulés (en Md€)



4 : les comptes mensuels des organismes de sécurité sociale intègrent toutes les branches du régime général présentés en première partie, auxquels sont ajoutés neuf régimes vieillesse de base : CNRACL, CNIIEG, Exploitants agricoles de la MSA, SNCF, CNAVPL, FSPOEIE, CANSSM, RATP, ENIM.

Comptes mensuels des organismes de sécurité sociale 4

Dans cette dernière partie, le champ de la publication est étendu aux principaux régimes vieillesse de base (CNRACL, CNIIEG, Exploitants agricoles, SNCF, CNAVPL, FSPOEIE, CANSSM, RATP, ENIM).

Le solde des organismes de sécurité sociale présenté ici s'établit à -19,9 Md€, dont -18,8 Md€ pour le régime général et le FSV. L'ajout des organismes précités qui n'appartiennent pas au régime général dégrade le solde de 1,1 Md€. Le régime de retraite de la fonction publique territoriale et hospitalière (CNRACL), structurellement déficitaire, en est la cause essentielle (-1,8 Md€). A l'inverse, le solde du régime des professions libérales (CNAVPL) l'améliore (+0,6 Md€) ainsi que

Contexte

Cette publication complète les informations annuelles établies dans le cadre de la Commission des comptes de la sécurité sociale, en fournissant des éléments sur la situation financière infra-annuelle des organismes de sécurité sociale. Elle s'inscrit dans le cadre des dispositions de la directive européenne 2011/85 dite « cadres budgétaires » sur le volet de la publication par les Etats membres des données comptables mensuelles sur le champ des administrations de sécurité sociale.

Méthodologie

La fiche 3.1 du rapport de la CCSS de septembre 2014 explicite plus en détail la méthodologie retenue. Les subventions d'équilibre de l'Etat que perçoivent les régimes de la SNCF, la RATP, la CANSSM, le FSPOEIE et l'ENIM sont mensuralisées par douzième selon les montants fixés en loi de finances. Pour assurer la comparabilité avec les exercices précédents, des retraitements peuvent être effectués afin d'obtenir un périmètre homogène d'un exercice à l'autre ; les soldes présentés peuvent donc différer de ceux des publications antérieures. En 2021, le périmètre du régime général est élargi avec la création de la branche autonomie.



Commission des Comptes de la Sécurité Sociale

Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique
 Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion
 Ministère de la santé et de la prévention
 Ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées
 Contact : DSS-CCSS-SECRETARIAT-GENERAL@sante.gouv.fr

